

Rapport annuel d'activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

**Fonds régions et ruralité volet 2 — Soutien à la compétence
de développement local et régional des municipalités
régionales de comté**



Table des matières

Contexte général	3
Développement culturel et social	4
Contexte en matière de développement culturel et social	4
Priorités d'intervention pour les projets structurants visant à améliorer les milieux de vie	4
Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture	5
Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social	9
Tableau des projets	13
Laval économique	20
Priorités d'intervention en matière de développement économique 2024	20
Volet administratif	20
Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises	21
Mesures d'aide : lavaleconomique.com	22
Conseiller en développement entrepreneurial	22
Commissaire transformation technologique	22
Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises	23
Fonds entrepreneuriat collectif (FEC)	23
Fonds INNOGEC-Laval	23
Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval	24
Conseillère aux programmes économiques	25
Orientation 3 : Innovation	25
Programme Accélérateurs d'opportunités – Virage techno manufacturier (VTM)	25
Cercle API	25
Entente avec Inno-Centre	26
Orientation 4 : Attractivité et investissements	26
Talent Laval	27
Orientation 5 : Promotion et intelligence économique	27
Agent développement économique – Rédaction et promotion	27
Formation et événements	28
Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale 2024	29
Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention	34
Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 – 2024	36

Contexte général

Le 11 décembre 2019, l'Assemblée nationale a sanctionné différentes mesures du Partenariat 2020-2024 : pour des municipalités et des régions encore plus fortes, une nouvelle entente fiscale entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Cette entente a permis de créer le Fonds régions et ruralité (FRR), qui se décline en quatre volets. Entre autres, cela a entraîné le remplacement du Fonds de développement des territoires (FDT) par le FRR volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des municipalités régionales de comté (MRC).

La Ville de Laval, qui détient les pouvoirs d'une MRC, a conclu une entente avec le gouvernement du Québec relativement au FRR volet 2 d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025. Les sommes annuelles prévues pour la Ville de Laval par le biais de ce fonds s'élèvent à 2 928 127 \$. Ces sommes sont bonifiées annuellement depuis 2021 à 3 072 496 \$ selon une répartition selon l'Indice de vitalité économique (IVE) calculé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La Ville de Laval confie la gestion du FRR volet 2 au Service du développement économique, Laval économique et au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social (CLSDS) en vue de réaliser les objets suivants :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- La promotion de l'entrepreneuriat ainsi que le soutien à l'entrepreneuriat et aux entreprises;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires.

Chaque service municipal présente dans ce document le bilan de ses activités à l'égard de ses priorités d'intervention respectives en ce qui a trait au FRR volet 2 pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Développement culturel et social

Contexte en matière de développement culturel et social

En 2024, les enjeux de recrutement et de rétention de personnel demeurent un facteur impactant le développement culturel et social. Ces enjeux affectent les partenaires régionaux, particulièrement les organismes à but non lucratif, et retardent par ailleurs le début de plusieurs projets. À ce défi s'ajoute celui de l'inflation, qui continue d'affecter autant les organismes à but non lucratif que la population. Entre autres, l'inflation exacerbe les besoins, particulièrement ceux des populations vulnérables, ce qui augmente la demande pour les services des organismes desservant ces dernières.

Priorités d'intervention pour les projets structurants visant à améliorer les milieux de vie

En regard aux dispositions de l'entente, la Ville a établi ses priorités pour l'utilisation du FRR volet 2. Ces priorités ont été identifiées à partir de la vision stratégique *Laval 2035 : urbaine de nature*, laquelle est le résultat d'une vaste consultation auprès des citoyens, des employés municipaux, des entreprises et des organismes communautaires du territoire.

Les priorités d'intervention à l'égard des projets structurants pour les milieux de vie suivent deux grands axes, soit le développement culturel et le développement social, qui se traduisent en quatre domaines d'intervention :

- Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique;
- Développement culturel;
- Soutien à la concertation locale et régionale;
- Développement social.

Au cours de l'année 2024, les investissements en développement culturel et social répondent aux priorités d'intervention régionale des quatre domaines d'intervention.

Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de culture

Volet administratif

En 2024, en matière de développement culturel, le FRR volet 2 a permis l'ajout d'une ressource humaine au sein du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval. Cette ressource offre un soutien administratif pour la Division art et patrimoine.

Priorités : développement de pôles d'animation en muséologie scientifique et développement culturel

Les objectifs de ces deux priorités d'intervention sont les suivants :

- Soutenir des organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion;
- Soutenir l'excellence;
- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire lavallois;
- Soutenir la réalisation de projets de sensibilisation à la culture scientifique.

Projet soutenu par le FRR volet 2 en matière de développement de pôles d'animation en muséologie scientifique

Le Cosmodôme à la rencontre de son public

Ce projet déployé par le Cosmodôme en 2022 et 2023 a pu être soutenu par le biais d'une subvention du FRR volet 2 de 17 500 \$. Dans le cadre de la réalisation de cette initiative, l'organisme a assuré la mise à niveau de ses trousseaux de médiation par le biais de ses animations scientifiques offertes lors de plusieurs événements et activités extramurales, en plus d'offrir une conférence conjointement avec le Musée de la santé Armand-Frappier. Ce projet a permis de maintenir un emploi au sein de l'organisme. Le dernier versement du projet a eu lieu en 2024.

Projet de mise en œuvre de l'accueil mutualisé pour le Cosmodôme et le Musée de la santé Armand-Frappier et développement d'éléments de programmation communs

Le Cosmodôme et le Musée de la santé Armand-Frappier sont devenus voisins en 2022 afin d'offrir un pôle muséologique scientifique incontournable à la population de Laval, aux personnes provenant d'ailleurs au Québec et aux touristes.

Dans ce contexte, afin d'optimiser l'expérience muséale vécue ainsi que la qualité du service, un projet de mutualisation est porté par les deux organismes depuis 2023 et jusqu'en 2025. Ce projet conjoint fait l'objet d'une subvention totale de 390 000 \$ du FRR volet 2 et d'une contribution de 195 000 \$ par organisme. En 2024, le projet a permis de maintenir l'équivalent d'un demi-poste au Musée de la santé Armand-Frappier, en plus de conserver neuf postes au Cosmodôme et d'en créer un nouveau.

Le projet vise à mutualiser certains services des deux organismes (services de réservation de groupes scolaires, d'événements corporatifs, de billetterie et de gestion des plaintes) et quelques espaces (accueil, billetterie, boutique, vestiaire, espace santé, salles de location) en plus de développer une offre combinant les sciences de l'aérospatiale et celles de la santé.

Le Musée célèbre ses 30 ans avec ses publics

En 2024, le Musée de la santé Armand-Frappier a mené à bien ce projet grâce à un soutien financier de 60 000 \$ provenant du FRR volet 2. Dans le cadre de cette initiative, l'organisme a fait appel à une artiste pour cocréer une capsule temporelle qui sera installée pour une période de 30 ans au Musée. Des messages

ont été recueillis tout au long de l'année auprès de citoyens et de citoyennes lors d'ateliers de médiation organisés dans des lieux atypiques, et ils ont ensuite été intégrés dans cette œuvre. Ce projet a contribué à la préservation d'un emploi au sein de l'organisme.

Eau cube immersion

Ce projet, porté par le Centre d'interprétation de l'eau (C.I.EAU) depuis 2024 et jusqu'en 2025, fait l'objet d'une subvention du FRR volet 2 de 30 000 \$. Le projet vise à développer une animation afin de susciter l'intérêt scientifique et faire découvrir les stations de production d'eau potable et de traitement d'eaux usées de Laval. Cette expérience immersive fera voyager les participants à l'intérieur d'un dôme géodésique où sera projeté un vidéo à 360 degrés au moyen de la réalité virtuelle. Grâce à ce projet, un poste a pu être conservé et un autre a été créé au sein de l'organisme.

Projets soutenus réalisés en matière de développement culturel par le biais du FRR volet 2

Développement d'un pôle culturel au centre-ville

En 2024, la Ville de Laval a pu profiter du financement de deux autres partenaires gouvernementaux pour contribuer au développement du pôle culturel au centre-ville et développer un projet d'envergure sur le territoire; la Station culturelle Momo. Elle a également poursuivi la mise en œuvre d'éléments de design identitaires (marqueurs d'ambiance) conférant une signature différenciée au pôle culturel. Grâce au levier de financement du FRR volet 2, des projets d'une valeur totale de 736 558 \$ ont été réalisés en 2024 pour affirmer le pôle culturel Montmorency, incluant une contribution de 348 386 \$ du FRR volet 2. Une fois terminé, ce projet représentera un investissement total estimé à 2 230 000 \$, dont 593 438 \$ proviendront du FRR volet 2.

Grâce au soutien du MAMH, la Station culturelle Momo a pu se déployer en 2024 sur la place publique de la Place Bell. Cette installation de design, empreinte de verdure, proposait aux citoyens et aux visiteurs du centre-ville de Laval une véritable destination culturelle qui, par ses différentes fonctions, permettait la découverte des propositions artistiques autant que des rencontres sociales autour de moments ludiques. Déployée sur 81 jours en 2024, la Station Momo a permis de rejoindre quelque 50 000 personnes, de présenter plus de 40 rendez-vous culturels et 215 artistes. Véritable levier culturel et économique, l'animation de la Station Momo se réalise grâce à des partenariats nombreux avec des organismes culturels du milieu. Source de vitalité et de rayonnement, la Station Momo a contribué à la fréquentation des nombreux commerces installés maintenant dans le secteur Montmorency. Ultimement, ce projet participe au positionnement de ce secteur du centre-ville comme Pôle culturel Montmorency phare de Laval. Le financement du FRR volet 2 pour ce sous-projet s'élève à 325 604 \$, dont 107 954 \$ sont dédiés aux ressources humaines.

Le développement d'une signature unique pour le Pôle culturel Montmorency à Laval est balisé par le Cahier de lignes directrices en design dont s'est doté la Ville de Laval en 2023. Cet ouvrage oriente les gestes de design qui permettront d'identifier la personnalité distinctive de ce pôle culturel. C'est ainsi que le territoire a accueilli des marqueurs d'ambiance, soit des installations identitaires ayant chacune une fonction particulière permettant de mieux vivre le secteur Montmorency en période de grandes transformations. Quatre marqueurs sont prévus sur le territoire. Ces marqueurs sont temporaires et déplaçables. En 2024, le premier marqueur installé (M1) a ainsi pu être déplacé pour s'assurer de capter les habitués et visiteurs du centre-ville et leur faire vivre autrement cette zone en plein changement. Ce sous-projet a bénéficié d'un soutien de 22 782 \$ du FRR volet 2.

Déploiement des infrastructures culturelles

En 2024, la Ville de Laval a investi 105 567 \$ provenant du FRR volet 2 en ressources humaines pour le projet Déploiement des infrastructures culturelles. Cet investissement d'un total de 350 002 \$ permet de mettre à contribution l'expertise nécessaire pour évaluer les besoins et pour suivre l'évolution de projets concrets, dont ceux de nouvelles infrastructures et de nouveaux aménagements municipaux destinés à la diffusion culturelle sur le territoire lavallois.

Déploiement des activités culturelles dans les secteurs de la revitalisation urbaine intégrée

En 2024, le projet de déploiement des activités culturelles dans les secteurs de revitalisation urbaine intégrée (RUI) a pu également bénéficier d'un soutien financier de 350 000 \$, dont 90 622 \$ provenant du FRR volet 2 en ressources humaines. Ce dernier a pour objectif de soutenir le déploiement d'une série de projets d'une valeur totale estimée de 987 342 \$ grâce à la contribution de divers fonds. Au terme du projet, l'appui du FRR volet 2 représentera un financement global de 450 861 \$. Notamment, en 2024, la Ville a pu poursuivre le déploiement, grâce au FRR volet 2, de son nouveau programme culturel destiné aux personnes âgées en résidence sur le territoire de Laval. Ce programme vise précisément les populations vulnérables.

Déploiement d'un programme-cadre en archéologie

La Ville de Laval a poursuivi le déploiement de son programme-cadre en archéologie. Les ressources embauchées ont permis d'assurer une gestion cohérente et intégrée de l'archéologie. En gérant la collection municipale d'artefacts archéologiques, elles ont également contribué à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine archéologique lavallois. Ce projet représente un investissement total de 422 743 \$ du FRR volet 2, dont 142 107 \$ en 2024.

Actualisation des programmes de soutien aux organismes

La Ville de Laval procède actuellement à la révision de ses programmes de soutien financier aux organismes culturels. Dans le cadre de celle-ci, la Ville de Laval a réalisé, avec l'aide de consultantes externes, une étude qui comprenait un état de situation, des consultations du milieu culturel, des échanges avec différentes municipalités comparables et l'élaboration de grandes orientations pouvant guider les critères et la portée des nouveaux programmes. Ce projet réalisé en 2024 est d'une valeur totale de 70 000 \$, dont 25 000 \$ provenant du FRR volet 2.

Projet Zoom Art 2024

Le projet « Zoom Art » présente des images d'œuvres d'art actuel sur des supports habituellement dédiés à de la publicité afin d'offrir une oasis artistique. Cette initiative rend l'art contemporain accessible à des non-publics en les exposant à des pratiques d'artistes en art contemporain dans des espaces de transit que sont le métro, les abribus, les boulevards, etc. L'édition de Zoom Art 2024 a réuni 39 images d'œuvres de 16 artistes en arts visuels actuels sous la thématique « Poussières d'étoiles ». Le projet a été présenté du 22 septembre au 13 octobre sur les supports d'affichages dans le quadrilatère de la station de métro Montmorency et dans les stations de la Concorde et Cartier. Ce projet réalisé en 2024 est d'une valeur totale de 224 000 \$, dont 162 381 \$ provenant du FRR volet 2.

Présentation de capsules vidéo d'artistes à la Salle Alfred-Pellan

En 2024, le projet de capsule vidéo d'artistes a pu bénéficier d'un soutien financier de 35 494 \$ provenant du FRR volet 2 en ressources humaines. Ce projet est développé dans le cadre de la programmation de la Salle Alfred-Pellan qui présente annuellement huit expositions. Il consiste à produire des vidéos permettant de découvrir l'artiste derrière chacune des expositions. Les tournages sont effectués dans les ateliers des artistes ou encore lors de moments précis de la production d'une œuvre comme le coulage du bronze. Les vidéos sont ensuite déposées sur le site Web de la Ville et de la Fabrique culturelle. En 2024, la valeur totale

des réalisations liées à ce projet s'élève à 70 494 \$. Une fois terminé, ce projet représentera un investissement total estimé à 277 022 \$, dont 162 022 \$ provenant du FRR volet 2.

Développement des bibliothèques

L'adoption par le conseil municipal du plan directeur des bibliothèques en 2020 s'est traduite par le lancement de plusieurs projets de construction, dont la bibliothèque centrale, composante majeure de l'infrastructure culturelle du centre-ville de Laval, ainsi que la bibliothèque Alain-Grandbois dans le quartier Chomedey. Afin d'être en mesure de mettre en opération ces nouvelles bibliothèques, le projet vise l'élaboration du plan de développement des bibliothèques, la révision du plan directeur des bibliothèques ainsi que le soutien sur des dossiers ponctuels de développement. Ce projet réalisé en 2024 est d'une valeur totale de 55 438 \$.

Projets réalisés en soutien aux organismes qui offrent des services professionnels dans les domaines de la concertation et de la formation, de la recherche, de la création, de la production et de la diffusion

Plan d'action triennal de Culture Laval

L'organisme Culture Laval est porteur du projet « Plan d'action triennal (2023 à 2025) », qui fait l'objet d'une subvention de 300 000 \$ du FRR volet 2. Ce projet a permis de maintenir en poste deux ressources au sein de l'organisme. Les objectifs de ce plan d'action sont les suivants :

- Réaliser des activités de veille et de recherche, développer des indicateurs afin d'approfondir la connaissance sur le secteur culturel lavallois et mesurer son impact sur le développement régional;
- Favoriser la collaboration entre les acteurs culturels et ceux des autres piliers du développement durable;
- Renforcer l'innovation en culture par un soutien accru à l'audace et à la prise de risque, notamment par le numérique;
- Soutenir les stratégies de promotion, de rayonnement et de valorisation de la région qui s'appuient sur les richesses et les acteurs culturels de son territoire.

Plan d'action triennal du ROCAL

Le projet de l'organisme Regroupement d'organismes culturels et d'artistes lavallois (ROCAL), nommé « Plan d'action 2023-2025 du ROCAL », fait l'objet d'une subvention de 300 000 \$ du FRR volet 2. Ce projet permet la poursuite des objectifs et la mise en œuvre des actions du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL). Précisons que ce projet a permis de maintenir un emploi au sein de l'organisme, en plus d'en créer un poste et demi. Les objectifs de ce plan d'action sont ceux-ci :

- Poursuivre le développement du CCAP (Centre de création artistique professionnelle);
- Faire rayonner la région de Laval en positionnant le CCAP au niveau régional, national et international;
- Développer la mutualisation entre acteurs culturels;
- Accroître la coopération entre le ROCAL, ses membres et la communauté culturelle lavalloise.

Bilan des activités par priorité d'intervention en matière de développement social

Volet administratif

En 2024, en matière de développement social, le FRR volet 2 a permis le soutien d'une ressource au sein du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval. Cette personne coordonne les ententes et les fonds pour la Division du développement social (DDS) et veille au suivi et à la saine gestion des fonds et des ententes, dont les ententes sectorielles, notamment en ce qui concerne le FRR volet 2 et ses contributions à celles-ci. Cette personne accompagne également les organismes dans le dépôt de demandes de soutien financier ainsi que dans l'élaboration et le dépôt de leurs redditions de comptes.

Création d'un outil de suivi des subventions

En 2023, la Ville de Laval a retenu les services d'une firme expertisée afin de soutenir le développement et la mise en place d'un outil de suivi des fonds et des ententes qu'elle coordonne ainsi que des subventions qu'elle accorde aux organismes. Cet outil vise à accroître l'efficacité sur le plan administratif, mais également en ce qui a trait à la préparation des redditions de comptes et des rapports auprès des différents ministères et comités directeurs des ententes. Ce projet d'une valeur totale de 10 131 \$ prendra fin en 2025.

Priorité : Soutien à la concertation locale et régionale

La Division du développement social accompagne et soutient les concertations régionales et locales dans un objectif de favoriser la mobilisation des partenaires ainsi que des citoyens et des citoyennes des secteurs d'aménagement, de stimuler le développement de partenariats et d'encourager l'élaboration d'initiatives adaptées aux réalités territoriales dans une perspective de cohérence entre les différentes actions déployées sur le territoire. Elle considère également les concertations comme des lieux privilégiés de consultation formelle et informelle dans la perspective d'améliorer les conditions de vie de la population lavalloise.

Hormis l'accompagnement et le soutien offerts aux concertations locales et régionales dans le cadre des mandats de la Division du développement social et de ses ententes en cours, aucun investissement du FRR volet 2 n'a été fait en lien avec cette priorité en 2024.

Priorité : Développement social

Les nouveaux investissements et versements issus du FRR volet 2 réalisés en 2024 ont tous été en lien avec la priorité d'intervention du développement social dans le cadre d'ententes et de projets soutenus directement par le biais du FRR volet 2. Du côté des ententes, des versements ont été faits dans le cadre d'engagements liés à 4 des 12 ententes sectorielles et multipartites comprenant des sommes du FRR volet 2 à leurs montages financiers, dont 4 nouvelles entérinées en cours d'année. Du côté des projets, 7 nouveaux projets ont été approuvés, et 2 projets approuvés en 2023 ont fait l'objet de versements en 2024.

Projets soutenus par le FRR volet 2 en matière de développement social

Appel de projets – Soutien aux événements thématiques interculturels

Soutenu en 2023, dans le cadre de l'appel de projets Soutien aux événements thématiques interculturels, le projet « Programmation Le Coumbite de Laval – SQRI 2023 et MHN 2024 » s'est terminé et a fait l'objet de son dernier versement en 2024. D'une valeur totale de 12 500 \$ et soutenu par le FRR volet 2 à la hauteur de 9 800 \$, il visait à favoriser les rencontres et les échanges interculturels dans le cadre de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles et du Mois de l'histoire des Noirs. Les trois autres subventions de projets retenus dans le cadre de cet appel de projets ont entièrement été versées en 2023.

Service d'accueil personnalisé pour les personnes immigrantes en situation de vulnérabilité

Le projet « Service d'accueil personnalisé pour les personnes immigrantes en situation de vulnérabilité » de l'organisme Perspective Carrière vise à mettre en place des activités adaptées afin de soutenir et de faciliter l'intégration à la société d'accueil ainsi qu'au marché de l'emploi des personnes immigrantes en situation de vulnérabilité, incluant les personnes demandeuses d'asile. Soutenu en 2024 dans le cadre du FRR volet 2 pour un montant de 93 555 \$ et d'une valeur totale de 104 726 \$, le premier versement de la subvention a été fait en 2024.

Maintien des activités du Café de rue

En 2024, la Ville de Laval, par le biais du FRR volet 2, a contribué à hauteur de 50 000 \$ au projet « Maintien des activités du Café de rue » du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval, dont la valeur totale est de 100 000 \$. Ce dernier vise à maintenir les activités psychosociales et cliniques du Café de rue dans le cadre des actions de prévention et de réduction du phénomène d'itinérance à Laval du Refuge d'urgence de Laval. Le premier versement au projet a été réalisé en 2024.

Mobilisation de la cellule de travail sur la transition socio-écologique

Le projet « Mobilisation de la cellule de travail sur la transition socio-écologique », où le Conseil régional de l'environnement de Laval agit à titre de fiduciaire au nom d'un collectif de partenaires, a été soutenu en 2024 dans le cadre du FRR volet 2 pour un montant de 24 669 \$ et est d'une valeur totale de 30 113 \$. Ce dernier vise à permettre aux partenaires de la cellule de travail, développée dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de développement social de Laval, de poursuivre leur mobilisation et leurs travaux articulés autour de la thématique de la transition socio-écologique. Il prévoit également l'élaboration d'un plan de travail. Le premier versement au projet a été fait en 2024.

Missions collaboratives

En 2024, le projet « Missions collaboratives » de la Coopérative de soutien à domicile de Laval a été approuvé pour un montant de 170 386 \$ dans le cadre du FRR volet 2. Ce projet d'une valeur totale de 190 386 \$ vise à maintenir la Brigade de sensibilisation Laval dans ses mandats d'écoute, de sensibilisation, d'information et de référence à la population lavalloise. Il vise également à augmenter la présence et à améliorer la visibilité de la brigade dans le but de rejoindre des publics cibles pouvant bénéficier de ses services tant lors d'événements communautaires que de situations critiques. Le premier versement au projet a été fait en 2024.

Un milieu de vie accueillant et sécuritaire pour le Refuge de Laval

Le projet « Un milieu de vie accueillant et sécuritaire pour le Refuge de Laval » du Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval (ROILL) a été approuvé en 2024 dans le cadre du FRR volet 2 pour un montant de 124 100 \$ et sa valeur totale est de 138 325 \$. Ce projet comporte deux volets. Le premier, vise à obtenir des services et des équipements qui contribueront à l'établissement d'un milieu de vie sain, sécuritaire, salubre et accueillant pour rejoindre les personnes en situation d'itinérance fréquentant le Refuge de Laval, notamment par l'achat de nouveaux lits, de matériel et de denrées alimentaires. Le deuxième volet vise à doter l'organisme d'un accompagnement professionnel dans les démarches d'incorporation du Refuge de Laval et pour l'élaboration de documents administratifs visant une saine gouvernance.

Maintien des activités de sécurité alimentaire

En 2024, le projet « Maintien des activités de sécurité alimentaire » du Relais communautaire de Laval a été retenu dans le cadre du FRR volet 2 pour un montant de 129 000 \$. Ce projet est d'une valeur totale de 148 346 \$. Il vise à assurer le maintien des activités en matière de sécurité alimentaire du Relais communautaire et de nombreux partenaires communautaires par l'acquisition d'un camion réfrigéré visant à

remplacer le camion utilisé précédemment qui était en fin de vie. Ce projet permet la poursuite de l'approvisionnement et de la distribution alimentaire dans le respect des normes de salubrités en vigueur.

Mise en œuvre du Plan d'action Demandeurs d'asile de Laval

Soutenu en 2024 dans le cadre du FRR volet 2 pour un montant de 195 000 \$ et d'une valeur totale de 216 666 \$, le projet « Mise en œuvre du Plan d'action Demandeurs d'asile de Laval » du Carrefour d'interculturalités de Laval (CIL) vise à mettre en œuvre les actions prioritaires dudit plan d'action dont le déploiement sera suivi et coordonné par le comité Demandeurs d'asile pour lequel le CIL agit à titre de fiduciaire.

Ententes en matière de développement social intégrant une contribution du FRR volet 2

Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024

Le 11 octobre 2019, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024 a été signée entre le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval. Cette entente totalisant 6 055 000 \$, dont 1 343 800 \$ du FRR volet 2, a les objectifs suivants :

- Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS en cohérence avec les six orientations de la PRDS :
 1. Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes;
 2. Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes;
 3. Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être;
 4. Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable;
 5. Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes;
 6. S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS;
- Intégrer l'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la PRDS;
- Produire et partager des connaissances, des analyses et des veilles sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et les enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions;
- Élaborer un plan d'évaluation visant l'appréciation de la mise en œuvre de la démarche, de son plan d'action et de sa structure de gouvernance.

Rappelons que les investissements liés à cette entente sont grandement bonifiés par l'aide financière de 7 500 000 \$ de la Fondation Lucie et André Chagnon pour la mise en œuvre de la PRDS pour laquelle la Ville agit comme fiduciaire. De ce montant, 4 500 000 \$ ont été intégrés à cette entente sectorielle. Suivant la ratification d'un avenant, l'entente a été prolongée jusqu'au 31 mars 2024.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$

Le fonds constitué par cette entente vise la mise en œuvre du plan d'action de la PRDS, dans le cadre duquel les initiatives sont le fruit d'une démarche de mobilisation et de partenariat. Dans cette démarche, les partenaires sont invités à se regrouper en cellule de travail pour soumettre une action concertée. Ces initiatives sont recommandées par un comité d'analyse et le comité régional transitoire aux instances de la Ville de Laval. Ces deux comités s'inscrivent dans la gouvernance régionale transitoire partagée des fonds en développement social, laquelle vise à doter la région d'une vision transversale en réunissant les principaux partenaires en matière de développement social.

Au cours de l'année 2024, 5 nouvelles initiatives ont été soutenues pour un total de 798 678 \$. Ces investissements ne comportent pas de FRR volet 2 et ont été réalisés à même les contributions des autres partenaires. L'année 2024 est également celle où cette entente a pris fin. Bien que la totalité de l'enveloppe disponible soit engagée, des versements demeurent à être envoyés aux fiduciaires de soutiens financiers accordés dans le cadre de celle-ci. Ainsi, aux fins de traitement et à partir du 31 mars 2024, les subventions comportant des sommes du FRR volet 2 sont considérées comme projets jusqu'à leur échéance. En voici la présentation.

Tableau des projets

Titre	Fiduciaire	Soutien total accordé à l'entente	Portion du FRR volet 2 transférée au projet en 2024	Valeur totale du projet :	Description
Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval	Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental Inc.	452 100 \$ dont 390 900 \$ du FRR volet 2	164 850 \$	655 770 \$	Le projet vise à combler des trous de services observés en matière de santé mentale, particulièrement des services pour la population d'expression anglaise, par la mutualisation de ressources et d'expertises d'organismes avec la création d'un pôle de services en cette matière dans l'ouest de Laval.
Planification transitoire de l'épicerie solidaire Au Panier	Au Panier de Chomedey	217 079 \$ en totalité du FRR volet 2	112 881 \$	290 474 \$	Le projet vise à consolider, développer et diversifier l'offre de produits et services de l'organisme afin de pallier les difficultés d'accès aux aliments sains dans le quartier Chomedey et plus particulièrement dans le secteur Val-Martin par la réouverture de l'épicerie solidaire et de son service de traiteur.
Collaboration et accompagnement global et continu des personnes immigrantes	Carrefour d'intercultures de Laval	147 708 \$ en totalité du FRR volet 2	76 808 \$	205 168 \$	Le projet vise la mise en œuvre des orientations et des priorités dégagées dans le cadre du portrait des services offerts aux personnes immigrantes, lesquels consistent à mettre en place un comité de partenaires, offrir de la formation et de la sensibilisation sur divers sujets, favoriser le développement de pratiques collaboratives et mettre à jour le répertoire des organismes lavallois œuvrant en matière d'immigration.
Reconduction du bureau de projets pour ainé(e)s en situation de vulnérabilité	Table régionale de concertation des aînés de Laval	93 925 \$ dont 87 986 \$ du FRR volet 2	87 986 \$	121 345 \$	Le projet vise à maintenir l'accès des organismes lavallois à une ressource expertisée dédiée à la mobilisation des parties prenantes et au développement d'initiatives afin d'offrir des réponses structurantes aux besoins des aînées et aînés vulnérables de la région.
Mobilisation du milieu communautaire à la mise en œuvre de la PRDS	Corporation de développement communautaire de Laval	150 000 \$ dont 45 000 \$ du FRR volet 2	45 000 \$	166 000 \$	Le projet vise à accompagner les cellules de travail et les projets de la PRDS, à informer le milieu communautaire et à diffuser l'information en lien avec les travaux de la PRDS et travailler en collaboration avec la Ville de Laval

Titre	Fiduciaire	Soutien total accordé à l'entente	Portion du FRR volet 2 transférée au projet en 2024	Valeur totale du projet :	Description
					et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval à cette fin.
Poursuite du continuum de services dans le secteur des IVM (intervenante de milieu)	Centre communautaire Val-Martin	58 030 \$ dont 55 129 \$ du FRR volet 2	55 129 \$	93 240 \$	Le projet vise à poursuivre le développement et maintenir le continuum de services pour les résident-e-s du secteur Val-Martin dans Chomedey, de semaine, par une augmentation de l'accompagnement et des références aux services et une intensification de la collaboration entre les organismes du quartier.
Poursuite du continuum de services dans le secteur des IVM	Office municipal d'habitation de Laval	156 200 \$ dont 125 684 \$ du FRR volet 2	125 684 \$	178 037 \$	Le projet vise à poursuivre le développement et maintenir le continuum de services pour les résident-e-s du secteur Val-Martin dans Chomedey par une augmentation de l'accompagnement et des références aux services et une intensification de la collaboration entre les organismes du quartier.

Ces deux derniers projets forment une même initiative, portée par deux partenaires sur le territoire visé.

Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole

Le 31 août 2021, une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole a été signée entre le MAMH et la Ville de Laval. Cette convention dont 200 000 \$ proviennent du FRR volet 2 vise la mise en œuvre du projet « Une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale : Mobiliser les forces vives pour le développement de quartiers lavallois à échelle humaine! ». Ce projet consiste à déployer une stratégie d'intervention municipale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale sur les territoires défavorisés et dévitalisés lavallois basée sur des concertations locales intersectorielles et la participation citoyenne. La mise en œuvre de cette stratégie engendrera des contributions du milieu qui s'élèveront à plus de 575 000 \$ pour une valeur totale de l'Entente de 1 928 575 \$. En 2024, un montant de 2 493 \$ en provenance du FRR volet 2 a été affecté aux ressources humaines pour assurer le rayonnement de cette stratégie. Par ailleurs, trois projets ont été soutenus en 2024 pour un total de 236 411 \$ provenant des contributions autres que le FRR volet 2.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole	MAMH	31 août 2021	31 mars 2025	1 928 575 \$	200 000 \$

Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024

Le 17 février 2022, l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024 a été conclue entre la Ville de Laval et le Secrétariat à la condition féminine (SCF). D'une durée de 2 ans et totalisant 303 919 \$, dont 79 919 \$ en provenance du FRR volet 2, cette entente a pour objectifs généraux :

- Réduire les inégalités persistantes et préoccupantes entre les femmes et les hommes;
- Agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle;
- Mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

En 2024, aucun nouvel engagement a été fait dans le cadre de cette entente, mais des derniers versements sur deux projets de la Table de concertation de Laval en condition féminine et d'un mandat professionnel lié à l'évaluation de l'entente ont été réalisés.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024	SCF	1 ^{er} janvier 2022	30 avril 2024	303 919 \$	79 919 \$

Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (PAC)

Le 19 avril 2021, l'Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles a été conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Laval. En vigueur du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, cette entente était d'une valeur totale de 680 845 \$, dont 180 845 \$ provenant du FRR volet 2. Ses objectifs étaient les suivants :

- L'élaboration d'un plan d'action visant à identifier des enjeux en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
- La mise en œuvre des projets de la mesure transitoire par des activités et projets aux objectifs suivants :
 - Favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
 - Faciliter le développement de relations interculturelles harmonieuses entre les Québécoises et les Québécois de toutes origines;
 - Favoriser les occasions d'échange et de rapprochement interculturel;
 - Prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, le racisme et l'intimidation, et favoriser l'inclusion et l'ouverture à la diversité;
 - Adapter les pratiques et les services municipaux, afin de tenir compte des besoins spécifiques des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires;
 - Mobiliser les partenaires locaux et régionaux et renforcer la collaboration dans les instances de concertation autour des enjeux en immigration et diversité ethnoculturelle.

Cette entente a pris terme en 2022 et ses fonds sont engagés. Toutefois, en 2024, deux versements à deux projets soutenus dans le cadre de cette entente ont été réalisés dans le cadre du FRR volet 2 pour un total de 4 196\$.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	MIFI	1 ^{er} avril 2021	31 mars 2022	680 845 \$	180 845 \$

Entente visant la mise en œuvre du plan d'action du cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval 2024-2026

Le 6 février 2024, l'Entente visant la mise en œuvre du plan d'action du cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval 2024-2026 entre la Ville de Laval et le CISSS de Laval était approuvée. D'une valeur de 1 000 000 \$, celle-ci comprend 750 000 \$ en investissement du FRR volet 2. Ses objectifs sont les suivants :

- Contribuer aux objectifs du plan d'action en fonction des axes du cadre de référence, soit en matière de :
 - Accueil, établissement et intégration;
 - Participation sociale;
 - Participation économique;
 - Participation culturelle;
 - Concertation et mobilisation.
- Soutenir les initiatives et activités inscrites au Plan d'action;
- Favoriser le partenariat entre les organisations et la concertation en vue d'une cohérence et d'un arrimage des actions.

Aucun engagement n'a été réalisé dans le cadre de cette entente en 2024.

Titre	Partenaire	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente visant la mise en œuvre du plan d'action du cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval 2024-2026	CISSSL	1 ^{er} janvier 2024	31 décembre 2026	1 000 000 \$	750 000 \$

Entente pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2024-2028

Le 6 novembre 2024, l'Entente pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2024-2028 entre la Ville de Laval et le CISSS de Laval était approuvée. D'une valeur de 325 000 \$ celle-ci comprend 200 000 \$ en investissement du FRR volet 2. Visant la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social de Laval, ses objectifs sont les suivants :

- Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS en cohérence avec les orientations de la PRDS :
 - Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes;
 - Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes;
 - Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être;
 - Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable;
 - Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes;
 - S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS.
- Intégrer l'analyse intersectionnelle selon les sexes (ADS+) pour l'ensemble des étapes de mise en œuvre de la PRDS;
- Produire et partager des connaissances, analyses et veille sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions;
- Poursuivre la mise en place d'un plan d'évaluation visant l'appréciation de la mise en œuvre de la démarche, son plan d'action et sa structure de gouvernance.

Aucun engagement n'a été réalisé dans le cadre de cette entente en 2024.

Titre	Partenaire	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2024-2028	CISSSL	1 ^{er} novembre 2024	1 ^{er} novembre 2028	325 000 \$	200 000 \$

Entente en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale pour la région de Laval 2024-2028

Le 6 novembre 2024, l'Entente en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale pour la région de Laval 2024-2028 entre la Ville de Laval et le CISSS de Laval était approuvée. D'une valeur de 1 000 000 \$ celle-ci comprend 500 000 \$ en investissement du FRR volet 2. Visant la mise en commun de ressources financières et techniques aux fins de soutenir les initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ses objectifs sont les suivants :

- Déployer des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en concordance avec les planifications régionales, dont celles liées à l'Alliance pour la solidarité de Laval;
- Favoriser la concertation intersectorielle dans l'atteinte de solutions communes en matière d'inclusion sociale et de lutte contre la pauvreté;
- Favoriser le partenariat entre les organisations et la concertation en vue d'une cohérence et d'un arrimage des actions.

Un appel de projets a été lancé en 2024 dans le cadre de cette entente, mais aucun engagement n'a été réalisé cette année.

Titre	Partenaire	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale pour la région de Laval 2024-2028	CISSSL	1 ^{er} novembre 2024	1 ^{er} novembre 2028	1 000 000 \$	500 000 \$

Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2024-2028

Le 13 novembre 2024, l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2024-2028 entre la Ville de Laval et la ministre responsable de la Condition féminine était approuvée. D'une valeur de 540 000 \$ celle-ci comprend 140 000 \$ en investissement du FRR volet 2. Conclue dans le cadre de la mise en œuvre de l'action transversale 9 de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027 (Stratégie égalité), elle vise à appuyer les efforts de concertation et de mobilisation locale et régionale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le but d'atteindre notamment les objectifs suivants :

- Promotion des rapports égalitaires et lutte contre les stéréotypes sexuels et sexistes;
- Égalité en emploi et égalité économique entre les femmes et les hommes;
- Partage des responsabilités familiales et conciliation entre les sphères de vie personnelle et professionnelle;

- Santé et bien-être des femmes;
- Parité dans les lieux décisionnels et leadership;
- Analyse différenciée selon les sexes;
- Prévention de la violence conjugale, de la violence sexuelle et de l'exploitation sexuelle, et accompagnement des personnes qui en sont victimes.

Aucun engagement n'a été réalisé dans le cadre de cette entente en 2024.

Titre	Ministère	Date de début	Date de fin	Valeur totale de l'Entente	Contribution FRR volet 2
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2024-2028	SCF	9 décembre 2024	1 ^{er} décembre 2028	480 000 \$	140 000 \$

Laval économique

Contexte économique

Le contexte économique en 2024 est marqué par une croissance économique ralentie, avec des perspectives de reprise pour les investissements, conséquemment à la baisse de l'inflation, d'une réduction de la pression financière et un marché de l'emploi qui démontre une progression. La Ville de Laval et Laval économique ont poursuivi leur soutien auprès des entreprises afin d'assurer la pérennité et la compétitivité de ces dernières. Laval économique a également poursuivi la mise en place de sa vision stratégique, ainsi que de sa logique d'innovation collective, qui se nomme TEMMRA, définie par les filières telles que Technologies décarbonées, Éminence grise, Mobilité durable, Manufacturier, Retail « vente au détail » et Agroalimentaire. Celle-ci travaille sur des solutions à des enjeux socioéconomiques, en favorisant les investissements sur les territoires. Laval économique mise sur différents programmes pour stimuler les investissements, l'innovation et améliorer la productivité des entreprises sur le territoire par le biais d'aides financières, notamment par les programmes suivants :

- Accélérateurs d'opportunités Virage techno;
- Manufacturier, Fonds créateur d'entreprises;
- Fonds entrepreneuriat collectif et les nouveaux programmes Innogec;
- Laval ainsi qu'Accélérateurs d'opportunités;
- Transition durable;
- Ceux dédiés aux services professionnels de conseils en gestion et en gouvernance en économie sociale ainsi qu'un soutien aux pratiques d'affaires écoresponsables et de gestion de risques.

Priorités d'intervention en matière de développement économique 2024

La Ville de Laval a établi ses priorités d'intervention annuelles en matière de développement économique pour l'année 2024 et elle a déployé ses actions selon cinq grandes orientations :

- Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises;
- Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises;
- Orientation 3 : Innovation;
- Orientation 4 : Attractivité et investissements;
- Orientation 5 : Promotion et intelligence économique.

Les investissements réalisés par le biais du FRR volet 2 en matière de développement économique ont été faits dans le cadre de contributions au sein d'une entente sectorielle et de 22 projets soutenus par le fonds. L'ensemble de ces investissements répondent à des priorités d'intervention régionales.

Volet administratif

En 2024, le FRR volet 2 n'a soutenu aucune dépense administrative de Laval économique.

Orientation 1 : Appui stratégique aux entreprises

Cette orientation comprend cinq priorités d'intervention :

- 1.1. Offrir des services d'accompagnement et d'appui stratégique;
- 1.2. Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale;
- 1.3. Identifier les opportunités de virages numériques;
- 1.4. Accélérer le virage des entreprises vers le développement durable et écoresponsable;
- 1.5. Stimuler les projets d'exportation et d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement.

Les entrepreneurs et les entrepreneures, tant en processus de démarrage qu'en expansion, sont systématiquement rencontrés soit par sollicitation directe, soit à la suite d'une demande de leur part. Les rencontres sont structurées grâce à un outil de diagnostic qui permet d'identifier les grands enjeux auxquels les entrepreneurs et les entrepreneures doivent faire face à court, moyen et long terme. Ensuite, ces derniers sont dirigés vers divers experts internes et externes.

Afin de bonifier et simplifier l'accompagnement des entreprises, Laval économique coordonne et anime la communauté entrepreneuriale de Laval, qui compte 34 partenaires de l'écosystème. En 2024, trois rencontres ont été effectuées avec ces partenaires.

Les trois communautés de pratique ont été maintenues et plusieurs activités ont été réalisées, principalement en partenariat avec le Réseau des femmes d'affaires du Québec :

- **Communauté de pratique femmes entrepreneures :**
 - Parcours croissance + Phase 2 a permis l'accompagnement d'entreprises à propriété féminine vers la croissance;
 - Parcours Croissance + Art de négocier a permis l'accompagnement des entreprises à propriété féminine vers la croissance avec un accent sur l'art de négocier;
 - Parcours Croissance +, 2^e édition a permis l'accompagnement des entreprises à propriété féminine vers la croissance;
 - Focus +, nouveau panier de service sous forme d'ateliers de renforcement des compétences pour accompagner la croissance des entreprises à propriété féminine;
 - Création d'un groupe de mentorat pour les entreprises de la 1^{re} édition du Parcours Croissance+, en partenariat avec le Réseau mentorat Laval.
- **Communauté de pratique entrepreneur immigrant :** projet *Faire affaire ensemble au Québec*, une série d'ateliers qui visent la sensibilisation à la culture d'affaires au Québec.
- **Communauté de pratique jeunes entrepreneurs :** 2^e édition de l'atelier *Exploration d'idées d'entreprises* permet aux jeunes, grâce à un travail collaboratif et des sessions d'intelligence collective, de se questionner sur un projet, une idée ou la réponse à un besoin qui pourrait aboutir à la création d'une entreprise. L'atelier permet de connaître les différentes formes juridiques que pourrait prendre l'entreprise et les étapes à venir vers la création de cette entreprise.

La communauté entrepreneuriale et les communautés de pratique permettent ainsi de répondre collectivement à des enjeux de plusieurs groupes.

Laval économique a également renouvelé une entente de soutien avec un des partenaires de la Communauté entrepreneuriale de Laval soit le Réseau mentorat Laval pour une année supplémentaire.

Au total, pour l'année 2024, 70 personnes ont mentoré 222 entrepreneurs et entrepreneures d'autant d'entreprises différentes, qui représentaient à elles seules 2 167 employés. Dans le cadre de cette même entente, les entrepreneurs mentorés ont bénéficié de l'équivalent de 333 heures d'accompagnement en mentorat d'affaires.

Mesures d'aide : lavaleconomique.com

Les besoins des entrepreneurs et des entrepreneures, particulièrement en processus de démarrage, sont évalués par une agente d'information qui les dirige vers les experts et les ressources. Par une stratégie de sollicitation directe structurée, les entreprises en croissance sont soutenues par divers commissaires et conseillers qui abordent avec eux les enjeux de développement qu'ils rencontrent dans plusieurs dimensions et fonctions de leurs entreprises, tant en exportation, financement, transformation numérique et technologique qu'en gestion du capital humain.

Afin de faciliter tant le démarrage que la croissance des entreprises lavalloises, les entrepreneurs et les entrepreneures ont dorénavant accès à une série d'outils mis à jour à même le site Web lavaleconomique.com, dont le *Guide de rédaction d'un plan d'affaires*, le parcours entrepreneurial, le *Guide de l'entrepreneur*, la matrice d'affaires (*business model canvas*) et un outil pour la réalisation d'états financiers prévisionnels.

Conseiller en développement entrepreneurial

Financée du 1^{er} janvier au 16 février 2024 par le biais du FRR volet 2, la ressource a permis d'appuyer le développement de l'économie sociale, le virage numérique et l'automatisation, en plus de participer au déploiement du secteur de l'économie sociale.

Commissaire transformation technologique

À l'affût des tendances innovantes et des opportunités du marché, le commissaire transformation technologique joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la nouvelle planification stratégique de Laval économique en cette matière auprès des entreprises du territoire, et ce, en tenant compte des nouveaux paradigmes d'affaires. Il établit la feuille de route technologique des actions selon les différents secteurs d'activités du territoire et les besoins des entreprises, en plus de sensibiliser et d'accompagner les entreprises du territoire dans leurs projets de transformation technologique. Il participe également à la réalisation de concertations et de synergies avec les divers partenaires, experts et entreprises afin d'accélérer la mise en place de la transformation technologique sur le territoire. Ces ressources ne sont pas financées par le FRR volet 2, mais contribue aux objectifs de l'orientation 1.

Programme Accélérateurs d'opportunités – Transition durable

Laval économique a fait la promotion d'un tout nouveau programme, soit Accélérateurs d'opportunités – Transition durable qui vise principalement à faciliter la transition des entreprises vers un modèle d'affaires qui soit plus durable et plus responsable. Il s'agit d'une aide financière qui permet de contribuer à l'acquisition de matériels, d'équipement ou de technologies, aux frais externes liés à l'intégration des projets et aux honoraires professionnels associés à ces projets en matière de transition durable.

Outre l'appui stratégique aux entreprises dans le cadre des mandats de Laval économique et de ses ententes en cours, aucun investissement du FRR volet 2, aucune aide financière n'a été accordée au programme Accélérateurs d'opportunités – transition durable en 2024.

Orientation 2 : Soutien financier aux entreprises

La deuxième orientation se décline en deux priorités d'intervention :

- 2.1. Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial;
- 2.2. Offrir des outils de financement flexibles et adaptés.

Fonds entrepreneurial collectif (FEC)

Le FEC soutient le démarrage d'entreprises, de coopératives ou de projets d'économie sociale qui améliorent la qualité de vie et le bien-être des personnes par la création et le maintien d'emplois et la création de richesse à Laval. Le FEC contribue également au développement de l'offre ainsi qu'au rayonnement de l'économie sociale sur le territoire lavallois. Grâce à ce fonds, les projets admissibles bénéficient d'une aide financière ainsi que de soutien technique. En 2024, 9 engagements d'aide financière totalisant 415 000 \$ ont été effectués dans le cadre du FRR volet 2. Des versements de 415 000 \$ ont été effectués concernant les nouveaux et anciens engagements FEC.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Stades des entreprises	Emplois créés
1 764 352 \$	9	0	3 en démarrage 3 en expansion 1 en acquisition 1 étude de marché	23

Fonds INNOGEC-Laval

Un nouveau programme, soit le Fonds INNOGEC – Laval a été ajouté à la Politique de soutien aux entreprises en août 2024. Ce programme a pour objectif de rendre accessibles les services professionnels de conseils en gestion et en gouvernance en contribuant au paiement d'une partie des honoraires professionnels pour des interventions-conseils au service des entreprises d'économie sociale.

Ce programme est créé grâce à la contribution financière du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIÉ) du gouvernement du Québec, de la Ville de Laval et en collaboration avec Filaction. Laval économique, par le biais du FRR volet 2 contribue à parts égales avec le MÉIÉ au Fonds INNOGEC – Laval.

En 2024, dans le cadre du FRR volet 2, une enveloppe de 20 390 \$ \$ a été octroyée à 4 entreprises lavalloises dans le cadre du Fonds Innogec Laval et des versements de 17 840 \$ ont été effectués.

Aussi, un montant de 11 500 \$ a été engagé et versé pour les services et l'expertise de Filaction pour l'analyse des dossiers en lien avec ce programme.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées	Stades des entreprises	Emplois créés
187 214 \$	4	0	2 en démarrage 2 en croissance	13

Fonds créateur d'entreprises (FCE)

Le Fonds créateurs d'entreprises a pour objectif d'aider la création et l'acquisition de nouvelles entreprises, de soutenir l'entrepreneuriat local, de créer ou maintenir des emplois, de contribuer au déploiement de la richesse sur le territoire et de stimuler les secteurs économiques porteurs à Laval.

En 2024, dans le cadre du FRR volet 2, une enveloppe de 95 000 \$ a été octroyée à 4 entreprises lavalloises dans le cadre du FCE. Des versements de 95 000 \$ ont été effectués.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Entreprises créées Démarrage ou relève	Entreprises en croissance	Emplois créés
6 405 000 \$	4	4 (2 démarrages + 2 relèves)	4	55 emplois maintenus 2 emplois créés

Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval

Le 30 mars 2021 entrait en vigueur l'Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval. Ratifiée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Services Québec, l'Union des producteurs agricoles de Laval (UPA-Laval), le CISSS de Laval, le MAMH et la Ville de Laval, cette entente a ces objectifs :

- Assurer la mobilisation des acteurs du milieu autour d'une vision commune du développement du secteur agroalimentaire lavallois;
- Compléter et actualiser le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en tenant compte notamment des enjeux liés à la relève, au rapprochement avec les consommateurs, à l'innovation dans une perspective de développement durable, à la main-d'œuvre, à l'agriculture urbaine, à l'environnement et aux changements climatiques et en matière de valorisation et de transformation agroalimentaires;
- Mettre en œuvre les projets prioritaires et structurants qui répondent à des enjeux communs de développement agroalimentaire.

L'entente est d'une valeur totale de 1 125 000 \$, dont 270 000 \$ proviennent du FRR volet 2. En 2024, elle a soutenu 4 initiatives pour des engagements totaux de 76 556 \$, dont 21 530 \$ proviennent du FRR volet 2.

- Actions de communication Saveurs de Laval 2024-2025;
- Élaboration du nouveau PDZA;
- Promotion achat local et autonomie alimentaire en circuits courts (vitrine Saveurs de Laval);
- Petits Ambassadeurs, édition 2024-2025.

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2
Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval	MAMH	30 mars 2021	31 mars 2026	1 125 000 \$	270 000 \$

Conseillère aux programmes économiques

Depuis juillet 2024, une conseillère aux programmes économiques déploie les actions nécessaires pour concevoir et élaborer des programmes innovants pour stimuler la vitalité économique de Laval et ainsi favoriser les investissements sur le territoire.

Orientation 3 : Innovation

La troisième orientation comporte trois priorités d'intervention :

- 3.1 Favoriser le développement d'un écosystème innovant;
- 3.2 Faciliter la réalisation de projets pilotes et de vitrines technologiques;
- 3.3 Soutenir les centres d'excellence, incubateurs, accélérateurs, hubs et autres organismes voués à l'innovation, dont l'innovation sociale.

Programme Accélérateurs d'opportunités – Virage techno manufacturier (VTM)

Le programme Accélérateurs d'opportunités VTM a pour objectif d'aider les entreprises lavalloises à concrétiser leur projet de virage numérique et d'automatisation afin qu'elles soient compétitives au Québec et à l'étranger et qu'elles assurent ainsi leur pérennité.

Créé à l'aide du FRR volet 2, ce programme vise à stimuler la création d'entreprises innovantes et à soutenir les entreprises dans la réalisation de leurs projets d'innovation, d'intégration de nouvelles technologies, de numérisation ou d'automatisation. En 2024, 688 650 \$ ont été octroyés dans le cadre de ce programme et 321 692 \$ ont été versés concernant les nouveaux et anciens engagements du programme VTM.

Investissements générés	Entreprises soutenues	Augmentation prévue du chiffre d'affaires	Emplois créés
10 317 028 \$	7 entreprises	36 %*	26

* Selon les données disponibles

Cercle API

En 2024, Laval économique a conclu une entente de subvention avec Laval Innov, dans un objectif de soutenir financièrement le projet « Cercle API », une initiative pour sensibiliser les entreprises au sujet du virage numérique afin d'augmenter leurs activités commerciales en ligne.

En 2024, 35 750 \$ ont été accordés dans le cadre du FRR volet 2 et une somme de 17 750 \$ a été versé à l'organisme.

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2
Entente avec Laval Innov – Cercle API	MAMH	1er août 2024	28 février 2025	72 000 \$	35 750 \$

Entente avec Inno-Centre

Laval économique a conclu, en 2021, une entente de subvention de 165 000 \$ avec la Corporation Inno-Centre du Québec (Inno-Centre), qui vise à favoriser le développement de l'entrepreneuriat à Laval et à soutenir l'écosystème par des services d'accompagnement et d'appui stratégique aux entreprises innovantes. Depuis sa mise en vigueur, cette entente a eu pour objectif d'offrir des services-conseils d'accélération d'affaires à 7 jeunes entreprises technologiques à fort potentiel commercial situées sur le territoire lavallois.

En 2024, une somme de 8 250 \$ a été versée. Ces entreprises ont bénéficié de 160 heures de services-conseils d'affaires assurées par des conseillers sectoriels d'Inno-Centre, une équipe multidisciplinaire ainsi qu'un conseil consultatif. Le résiduel de l'entente (49 500\$) a été libéré.

Orientation 4 : Attractivité et investissements

La quatrième orientation propose trois priorités d'intervention :

- 4.1. Réaliser des actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels ainsi qu'aux secteurs prioritaires de la région;
- 4.2. Accroître la rétention, l'attraction de talents et l'accès à la main-d'œuvre;
- 4.3. Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à la réalisation de projets d'investissements.

En 2024, aucune somme en provenance du FRR volet 2 n'a été utilisée pour ces priorités d'intervention. Laval économique a toutefois réalisé les projets suivants en lien avec la main-d'œuvre.

L'équipe dédiée à la main-d'œuvre poursuit ses efforts pour la mise en place de la Stratégie lavalloise de la main-d'œuvre. Cette stratégie repose sur quatre grandes orientations : augmenter les bassins de main-d'œuvre disponible, développer le capital humain, renforcer la résilience des entreprises et valoriser Laval. Pour réaliser ces 4 grandes orientations, 24 actions très concrètes ont été mises en place. En voici un résumé des principales réalisations en 2024 :

- La préparation de plus de 40 entreprises lavalloises en vue de se conformer aux nouvelles obligations de la loi 42 visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.
- La participation de Laval économique à 6 salons d'emplois au bénéfice des entreprises lavalloises;
- La tenue de la 2^e édition le Rendez-vous RH. L'événement a attiré plus de 100 participants désireux de s'approprier de meilleures pratiques en gestion des ressources humaines;
- Le lancement d'une nouvelle offre de services d'accompagnement aux entreprises en gestion des ressources humaines. Parmi les nouveaux services proposés, Laval économique offre : un bilan RH, un soutien au recrutement, un diagnostic organisationnel, le développement organisationnel et une directrice RH sur demande.

Talent Laval

Talent Laval, l'identité de la Stratégie lavalloise de la main-d'œuvre développée en 2023, a continué d'offrir pour une 2^e année consécutive, notamment par l'intermédiaire de son site Web, un accès à plusieurs ressources pour les personnes à la recherche d'un emploi, d'un lieu où s'établir ou encore d'un milieu pour poursuivre leurs études. Talent Laval agit donc comme un moteur pour attirer davantage de talents à Laval et promouvoir la vitalité du territoire, en plus de jouer un rôle clé dans le déploiement d'initiatives visant à faire rayonner les entreprises lavalloises et à attirer de nouveaux talents. Ces efforts incluent une participation active à des salons d'emploi, de portée régionale, nationale et internationale. De plus, une campagne de promotion combinant diverses tactiques médiatiques a été déployée au printemps et à l'automne 2024.



Orientation 5 : Promotion et intelligence économique

La cinquième orientation a trois priorités d'intervention :

- 5.1. Approfondir nos connaissances sur les besoins et opportunités des entreprises;
- 5.2. Développer et améliorer des outils de diagnostics et de formations spécialisées;
- 5,3 Faire la promotion des services du Service du développement économique auprès de partenaires et des entreprises.

Agent développement économique – Rédaction et promotion

Depuis avril 2023, un agent développement économique déploie les actions nécessaires à la mise en valeur des succès du territoire et des réalisations de Laval économique. Il conçoit et rédige des contenus économiques variés en vue de soutenir les activités de l'organisation et s'assure de faire la promotion de Laval économique auprès des partenaires et des entreprises.

Formation et événements

Afin de répondre aux divers besoins exprimés par les entreprises lavalloises, Laval économique a accompagné les entreprises en 2024 par le biais de plusieurs activités sous forme de parcours structurés, des formations, des dîners-conférences, des séances d'informations et plus encore. En somme, plus de 50 activités ont été proposées.

Parmi ces activités, notre offre de cohortes en 2024 s'est particulièrement distinguée :

Nom du parcours d'accompagnement	Description
Accélération relève	Un parcours complet, sur une période de six mois, offrant pour les entrepreneurs de la relève amorçant ou poursuivant une démarche d'acquisition d'entreprise des ateliers de formation et d'accompagnement individuel.
Accélération du transfert d'une entreprise	Accompagnement et parcours pour les cédants, amorçant ou poursuivant une démarche de transfert d'entreprise.
Durabilité et transition économique responsable	Une cohorte regroupant un groupe d'entrepreneurs destiné à faciliter leur transition durable et écoresponsable par la réalisation d'ateliers et du coaching personnalisé.
Plan d'affaires à l'international	Un parcours offrant quatre sessions de formation et un accompagnement sur mesure destinés à toutes les nouvelles entreprises exportatrices et les plus aguerries de Laval qui souhaite monter un plan d'affaires international concret et performant pour optimiser leurs chances de succès à l'international.
Propulsez vos ventes à l'international	Une cohorte offrant un accompagnement complet, soit un diagnostic et 6 rencontres de codéveloppement pour une durée de six mois, conçu pour les entreprises exportatrices qui souhaitent augmenter le développement de leur vente et leur croissance.
Codéveloppement en prévention au harcèlement psychologique	Dans le contexte de la mise en œuvre du projet de loi 42, une cohorte a été mise en place offrant un programme de formation, d'accompagnement et de codéveloppement pour la mise en œuvre d'une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique conforme et adaptée aux meilleures pratiques.
Parcours croissance +	Un parcours d'accompagnement pour les femmes entrepreneures désirant intégrer les chaînes d'approvisionnement des grands donneurs d'ordres (GDO).
Accélérateur pour les startups Terrox	Un accélérateur offrant de l'accompagnement, du soutien financier, des ressources spécialisées et des opportunités de visibilité internationale pour les startups.
L'expérience client à l'heure de la transformation numérique	Un parcours destiné à découvrir les méthodes pour améliorer le service à la clientèle offrant une formation personnalisée en entreprise.
Exploration d'idées d'entreprises	Une cohorte qui permet aux jeunes, grâce à un travail collaboratif et des sessions d'intelligence collective, de se questionner sur un projet, une idée ou la réponse à un besoin qui pourrait aboutir à la création d'une entreprise.

Annexe 1 - Liste des contrats de service, des aides à des entreprises privées ou d'économie sociale 2024

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR		Autres partenaires (ministères et privé)						Coût total du projet
							Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Mine Urbaine	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-001 Démarrage commerce et atelier de surcyclage	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-03-01	2025-03-01	100 000 \$	100 000 \$	MEIE	77 916 \$	Desjardins	190 000 \$	MAMH	41 000 \$	428 916 \$
Sourires solidaires	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-002 Expansion : Nouvelle salle de soins	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-02-01	2025-02-01	50 000 \$	50 000 \$							180 000 \$
Centre d'entraide du Marigot	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-004 Expansion : Développement d'une entre agricole : Le Marigot agricole	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-04-01	2025-04-01	75 000 \$	75 000 \$	Desjardins	124 882 \$	MAMH	104 936 \$			657 626 \$
Centre Scama	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-005 Expansion : Nouveau service de livraison dans les écoles	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-05-01	2025-05-01	50 000 \$	50 000 \$							178 287 \$
Loisirs St-François de Laval	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-006 Accompagnement du Conseil d'administration : Embauche d'un directeur	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-07-01	2025-07-01	10 000 \$	10 000 \$							12 000 \$

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR		Autres partenaires (ministères et privé)						Coût total du projet
							Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Axia Services	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-009 Programme Fonds Innogec-Laval Expansion : Consultant pour optimisation de la productivité et logiciel intégré de production.	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-12-01	2025-12-01	35 000 \$	35 000 \$							57 824 \$
Arrivage Circuit court	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-010 Programme Fonds Innogec-Laval Expansion : Consultant et développement d'un outil numérique	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-12-01	2025-12-01	57 500 \$	57 500 \$	RISQ	25 000 \$					115 000 \$
Corporation Salle André-Mathieu (Co-Motion)	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-012 Programme Fonds Innogec-Laval Étude de marché : Nouvelle salle cabaret	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-12-01	2025-12-01	15 340 \$	15 340 \$							26 700 \$
Groupe Arcantia	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	FEC-2024-013 Expansion : Achat de casques d'écoute.	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-12-01	2025-12-01	40 000 \$	40 000 \$							108 000 \$

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR		Autres partenaires (ministères et privé)						Coût total du projet
							Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Clôtures sentinelle Ltée	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FCE-2023-01 Relève interne	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-01-01	2025-01-01	25 000 \$	25 000 \$	BDC	3 600 000 \$	MEIE	174 000 \$			3 900 000 \$
9504-0226 Québec inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FLI-2023-09 Démarrage - création d'une nouvelle entreprise	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-02-01	2025-02-01	25 000 \$	25 000 \$	MEIE	50 000 \$					150 000 \$
9509-8497 Québec Inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FLI-2024-01 Relève externe	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-03-01	2025-03-01	25 000 \$	25 000 \$	MEIE	174 000 \$					2 225 000 \$
MN Planete Digital Inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	FCE-2024-04 Démarrage 2025	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-12-01	2025-12-01	20 000 \$	20 000 \$	MEIE	45 000 \$	BDC	35 000 \$			130 000 \$
Richard Cardinal Pharmacien inc	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	VTM 24 Installation d'un Robot Pacmed	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-01-01	2025-04-01	125 000 \$	25 000 \$	Investissement Québec	611 250 \$	Desjardins	173 250 \$			1 064 000 \$
L. Rocco Ébéniste ltée	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	VTM 24 Modernisation du parc des machines	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-01-01	2025-04-01	125 000 \$	125 000 \$	Desjardins	493 903 \$					638 903 \$
Les Industries FabriKair Inc.	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	VTM 24 Acquisition d'une sheare numérique	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-01-01	2025-04-01	41 300 \$	8 260 \$							165 000 \$

Nom du bénéficiaire	Type de bénéficiaire	Type d'aide	Titre du projet, du contrat ou du mandat	Objet du FRR Volet 2	Date début	Date fin	FRR		Autres partenaires (ministères et privé)						Coût total du projet
							Engagé	Versé	Nom	Engagement	Nom	Engagement	Nom	Engagement	
Auroral portes et fenêtres	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	VTM 24 Ajout d'équipements de pointe	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-01-01	2025-04-01	125 000 \$	37 500 \$	Investissement Québec	840 000 \$					1 050 000 \$
Digico	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	VTM 24 Conversion d'une bâtisse pour une usine de production électronique	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-02-01	2026-02-01	125 000 \$	37 500 \$	RBC	2 475 000 \$	Investissement Québec	3 900 000 \$			6 500 000 \$
Prestion Phipps	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	VTM 24 Acquisition de matériel	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-11-01	2025-06-01	75 000 \$	22 500 \$							609 725 \$
Ga international	Entreprise privée	Subvention : développement des entreprises	VTM 24 Achat de machines spécialisée	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-10-01	2025-06-01	72 350 \$	21 705 \$							289 401 \$
Filaction	Entreprise d'économie sociale	Contrat de services	Analyse dossier Fonds Innogec-Laval	Le soutien en expertise professionnelle (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	2024-10-01	2026-03-01	11 500 \$	11 500 \$							11 500 \$
L'école fait du bruit	Entreprise d'économie sociale	Subvention : développement des entreprises	Programme Fonds Innogec-Laval	La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	2024-12-16	2025-12-31	2 550 \$	0 \$	La ruche	35 450 \$	Filaction	2 550 \$			114 191 \$

Annexe 2 - Liste des ententes sectorielles par priorité d'intervention

Priorité : Développement social

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Cliens visés	Emplois créés/maintenus
Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la PRDS 2019-2024	MAMH	11 octobre 2019	31 mars 2024	6 055 000 \$	1 343 800 \$	Développement de communauté	55
Entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles	MIFI	1 ^{er} avril 2021	31 mars 2022	680 845 \$	180 845 \$	Développement de communauté	8
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2022-2024	SCF	1 ^{er} janvier 2022	30 avril 2024	303 919 \$	79 919 \$	Développement de communauté	2
Convention d'aide financière Fonds d'initiative et de rayonnement de la Métropole	MAMH	31 août 2021	31 mars 2025	1 928 575 \$	200 000 \$	Développement de communauté	5
Entente visant la mise en œuvre du plan d'action du cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle de Laval 2024-2026	CISSSL	1 ^{er} janvier 2024	31 déc. 2026	1 000 000 \$	750 000 \$	Développement de communauté	0
Entente pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2024-2028	CISSSL	1 ^{er} nov. 2024	1 ^{er} nov. 2028	325 000 \$	200 000 \$	Développement de communauté	0

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientele visée	Emplois créés/maintenus
Entente en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale pour la région de Laval 2024-2028	CISSSL	1 ^{er} nov. 2024	1 ^{er} nov. 2028	1 000 000 \$	500 000 \$	Développement de communauté	0
Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de Laval 2024-2028	CSF	09 déc. 2024	1 ^{er} déc. 2028	540 000 \$	140 000 \$	Développement de communauté	0

Priorité : Soutien financier aux entreprises

Titre	Principal ministère	Date de début	Date de fin	Total de l'entente	Contribution FRR volet 2	Secteur/Clientele visée	Emplois créés/maintenus
Entente de développement du secteur agroalimentaire à Laval	MAMH	30 mars 2021	31 mars 2024	1 125 000 \$	270 000 \$	Agroalimentaire	0

Annexe 3 - Bilan financier du Fonds régions et ruralité volet 2 – 2024

Bilan financier du Fonds Régions et Ruralité 2024			
PRODUITS			
FRR 2024-2025			
Développement économique	1 536 248 \$		
Développement culturel	768 124 \$		
Développement social	768 124 \$		
Intérêts au 31 décembre 2024	72 283 \$		
Solde reporté	<u>5 513 404 \$</u>		
TOTAL PRODUITS	<u>8 658 183 \$</u>		
CHARGES			
	Engagé	Versé	Solde à verser
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise - Développement économique			
Favoriser le développement d'un écosystème innovant	688 650 \$	277 465 \$	411 185 \$
Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	587 558 \$	585 008 \$	2 550 \$
Faciliter la réalisation de projets pilotes et de vitrines technologiques	35 750 \$	17 750 \$	18 000 \$
Favoriser le développement de l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale	(49 500 \$)		(49 500 \$)
Offrir des services d'accompagnement et d'appui stratégique	14 564 \$	14 564 \$	0 \$
Promotion et intelligence économique	74 256 \$	74 256 \$	0 \$
La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental			
Développement culturel	1 890 655 \$	964 994 \$	925 660 \$
Développement de pôles d'animation en muséologie scientifique	90 000 \$	76 500 \$	13 500 \$
Développement social	1 455 048 \$	1 016 173 \$	438 875 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement, et le cas échéant, d'autres partenaires			
Développement culturel	0 \$	0 \$	0 \$
Développement social	921 662 \$	0 \$	921 662 \$

Offrir un soutien financier pour stimuler la création et la croissance des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial	0 \$	0 \$	0 \$
Dépenses administratives	195 729 \$	195 729 \$	0 \$
Versements sur engagements antérieurs		559 746 \$	1 315 231 \$
TOTAL CHARGES	5 904 372 \$	3 782 186 \$	3 997 164 \$
Sommes non engagées	2 753 811 \$		